

Voici la deuxième exhortation, le commandement formel que nous vous adressons au nom de Dieu, notre Sauveur. Aucune des angoisses, aucune des injustices que vous êtes forcés de souffrir ne doit vous entraîner à une coupable colère ni vous conduire à violer le respect et l'obéissance que vous devez à l'autorité, ni la charité chrétienne que vous devez à vos concitoyens. Distinguez-vous, au contraire, par votre fidélité envers vos devoirs; car le temps est précisément venu, de prouver par vos actions combien sont injustes les accusations de ceux qui prétendent que nous sommes des rebelles et des hommes sans patrie. Nous prouverons par les faits mes très-chers frères combien nous agissons sincèrement et sérieusement, en ce qui concerne les devoirs que nous dicte notre conscience, non-seulement vis-à-vis de Dieu et de l'Eglise, mais aussi vis-à-vis de l'Etat et de l'autorité temporelle. C'est ainsi que l'Apôtre nous exhorte à réfuter les accusations de ceux qui nous calomnient, et à souffrir l'injustice plutôt que de la commettre."

— La première session du troisième Parlement fédéral s'est ouverte le 26 mars dernier. A trois heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur-Général se rendit officiellement au Sénat, fit appeler les membres de la Chambre des Communes, et leur donna instruction d'élire leur Orateur.

Les députés retournèrent à leur Salle de délibérations. Alors, l'Hon. M. MacKenzie, secondé par l'Hon. M. Dorion, proposa que l'Hon. Timothy Warren Anglin fut nommé Orateur de la Chambre des Communes.

L'Hon. M. Mackenzie fit, en ces termes, l'éloge de M. Anglin: "Il est de mon devoir, dit-il, de nommer un des honorables membres de cette Chambre à la haute position d'Orateur. Je ne doute pas que le monsieur que je vais proposer soit l'un de ceux qui ont toute votre confiance. Je crois que, une fois élu, sa conduite justifiera le choix que vous aurez fait de lui. Enfin, ce monsieur est connu de presque tous les membres; aussi suis-je heureux de proposer l'Hon. Timothy Warren Anglin comme Orateur de la Chambre des Communes."

L'Hon. M. Dorion se leva et dit: "C'est avec beaucoup de plaisir que je seconde la motion qui vient d'être faite. Je crois que le choix du Premier recevra l'approbation générale."

"M. Anglin, ajouta-t-il, est un homme d'une longue expérience dans les affaires parlementaires. C'est un homme d'énergie et d'honneur. Il a tous les titres à cette position. Je suis certain qu'il conservera à tous les procédés de la Législature ce caractère de dignité et de décorum qui sied à la Chambre."

La motion fut adoptée à l'unanimité.

Après son élection, M. Anglin remercia ses collègues de la manière suivante:

"Je dois remercier la Chambre pour l'honneur qu'elle me fait en m'élisant Orateur."

"Je ferai tous mes efforts pour me rendre digne de cet honneur, en agissant avec impartialité et en remplissant rigoureusement les devoirs qui me sont imposés. Si des questions d'une grande difficulté viennent à s'élever,—ce dont je ne doute pas,—j'ai la parfaite confiance en m'inspirant de l'expérience des membres qui ont vieilli dans cette enceinte, et avec leur aide, je pourrai maintenir la dignité et le décorum dans la Chambre des Communes du Canada."

Sir John A. MacDonald félicita ensuite la Chambre de son choix, et M. Anglin de son heureuse élévation. Cependant cette élection de M. Anglin l'a pris par surprise, il croyait plutôt que l'honneur devait en revenir à l'Hon. dé-

puté pour Châteauguay. Il aurait vu avec plaisir M. Holton occuper le fauteuil d'Orateur; néanmoins il a confié dans les qualités de M. Anglin et il croit que ce Monsieur fera un bon Orateur.

M. Holton remercia Sir John A. MacDonald du compliment flatteur qu'il lui avait adressé, et unit sa voix à celle des honorables ministres et de Sir John pour féliciter M. Anglin d'avoir été choisi comme Orateur, car il le sait capable de présider avec dignité et impartialité aux débats de la Chambre.

Le 27, à 3 heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur Général se rendit de nouveau à la Chambre du Sénat et, après avoir requis la présence des membres des Communes, elle fit la lecture du discours du Trône, dont voici les principaux passages:

Durant la présente session, l'attention de la Législature sera appelée sur certaines mesures concernant le vote au scrutin et l'établissement d'une cour générale d'appel.

Il sera soumis aussi des amendements aux lois relatives aux élections contestées, à la milice et aux banquerotes.

Le discours du Trône s'occupe ensuite du Chemin de fer du Pacifique. "La législation de 1872, dit-il, touchant le Chemin de fer du Pacifique Canadien, ayant été insuffisante pour poursuivre cette gigantesque entreprise, vous serez invités à considérer quel plan serait préférable et le plus propre à procurer les moyens d'une communication transcontinentale avec la Colombie anglaise."

"Le rapport de l'ingénieur en chef, qui vous sera soumis, vous fera voir les progrès accomplis durant l'année dernière dans les travaux d'arpentage en rapport avec l'entreprise. La destruction des bureaux du Pacifique, par l'incendie, a causé une perte sérieuse en cartes, plans et papiers, dont la possession eût permis un rapport plus complet."

"Le rapport constate ensuite que l'amélioration de nos havres et de nos canaux s'accomplit avec vigueur afin de rendre les communications aussi faciles que l'exige l'accroissement rapide du commerce du pays. Le rapport sur le canal projeté entre le Golfe Saint-Laurent et la baie de Fundy sera soumis à la considération de nos Législateurs."

Puis, après avoir annoncé que le chemin de fer Intercolonial sera complété dans l'espace d'une année et qu'un rapport sur l'état actuel des travaux sera soumis au Parlement, le discours du Trône s'occupe de nos relations avec les Etats-Unis et dit:

"La question de la compensation due à la Puissance pour le privilège des pêcheries concédées aux Etats-Unis, par le traité de Washington, a fait renouer des négociations tendant à élargir le commerce réciproque avec ce pays. Sur les instances de mon gouvernement, les autorités impériales ont donné instruction au ministère anglais de discuter toute la question avec l'administration, à Washington, et lui a associé pour cet objet un commissaire canadien."

Enfin, Son Excellence fait connaître que les comptes de l'année seront présentés avec un état des recettes et des dépenses jusqu'à la période la plus récente possible; que les recettes de l'année n'ont pas été suffisantes pour couvrir les dépenses; qu'il faudra nécessairement adopter des moyens propres à combler le déficit; que les efforts combinés de la Puissance et des gouvernements provinciaux en faveur de l'immigration ont eu des succès raisonnables, et que malgré la dépression commerciale la prospérité générale n'a pas été sérieusement affectée.

En terminant, le discours du Trône exprime la confiance que les délibérations de la Législature seront dirigées avec sagesse et aidées du secours de la divine Providence.